

furent étrangers pendant des siècles, bien que des indiscrets tentassent parfois d'y joindre des inutilités de ce genre. On s'arrêtait sagement à la marge ; le texte demeurait intact comme une relique sacrée. Il était réservé à un de nos derniers consuls de porter une main profane sur le palladium des Lyonnais. Quelque mauvais génie lui souffla ces vers bien connus et légèrement altérés de ceux que Clément Marot adressait à nos murs où il avait reçu bon accueil :

Suis le lion qui ne mords point  
Si non quand l'ennemi me poinct.

On effaça donc les fleurs de lis proscrites de l'écu municipal, pour mettre ce distique à leur place. Ce qui ne pouvait être, à toute rigueur, qu'une devise, c'est-à-dire un accessoire insignifiant, passager, et relativement très-moderne, devint partie intégrante d'un de nos plus anciens monuments, et cela contre les lois du bon sens et du blason qui n'ont jamais permis de placer la devise dans l'écu. Bien plus, cette devise n'était pas même celle de la ville, puisque Lyon n'en avait point. Il en prit quelquefois, il est vrai, dans ses grandes solennités, mais il en changea suivant les circonstances. Outre celle empruntée à Marot, je citerai encore celle-ci, prise d'abord par Sébastien Gryphe :

*VIRTVTE DVCE, COMITE FORTVNA ;*

*PRIMA SEDES GALLIARVM,*

particulière à l'archevêché ;

*GEMINO FACIT COMMERCIA MVNDO,*

devise d'imprimeurs et du commerce lyonnais ;

*VN DIEU, VNE FOI, VNE LOI,*

pendant la ligue ;

*FORTITVDINE ET PRVDENTIA,*

avec un lion accompagné d'un serpent, etc. Mais aucune